

## **Dossier de presse**

**Bilan 2015 du service civique en PACA**

**et**

**Signature du protocole de coopération avec la Fédération Hospitalière de France et l'Agence Régionale de santé pour l'accueil de 100 jeunes en service civique dans les hôpitaux de la région**

**Mercredi 10 février 2016**

Sommaire :

Le service civique, pour quoi, pour qui ? Des résultats très encourageants pour PACA en 2015

Une mobilisation à poursuivre et accentuer en 2016

Un programme exemplaire : 100 jeunes dès 2016 pour les Hôpitaux publics de la région

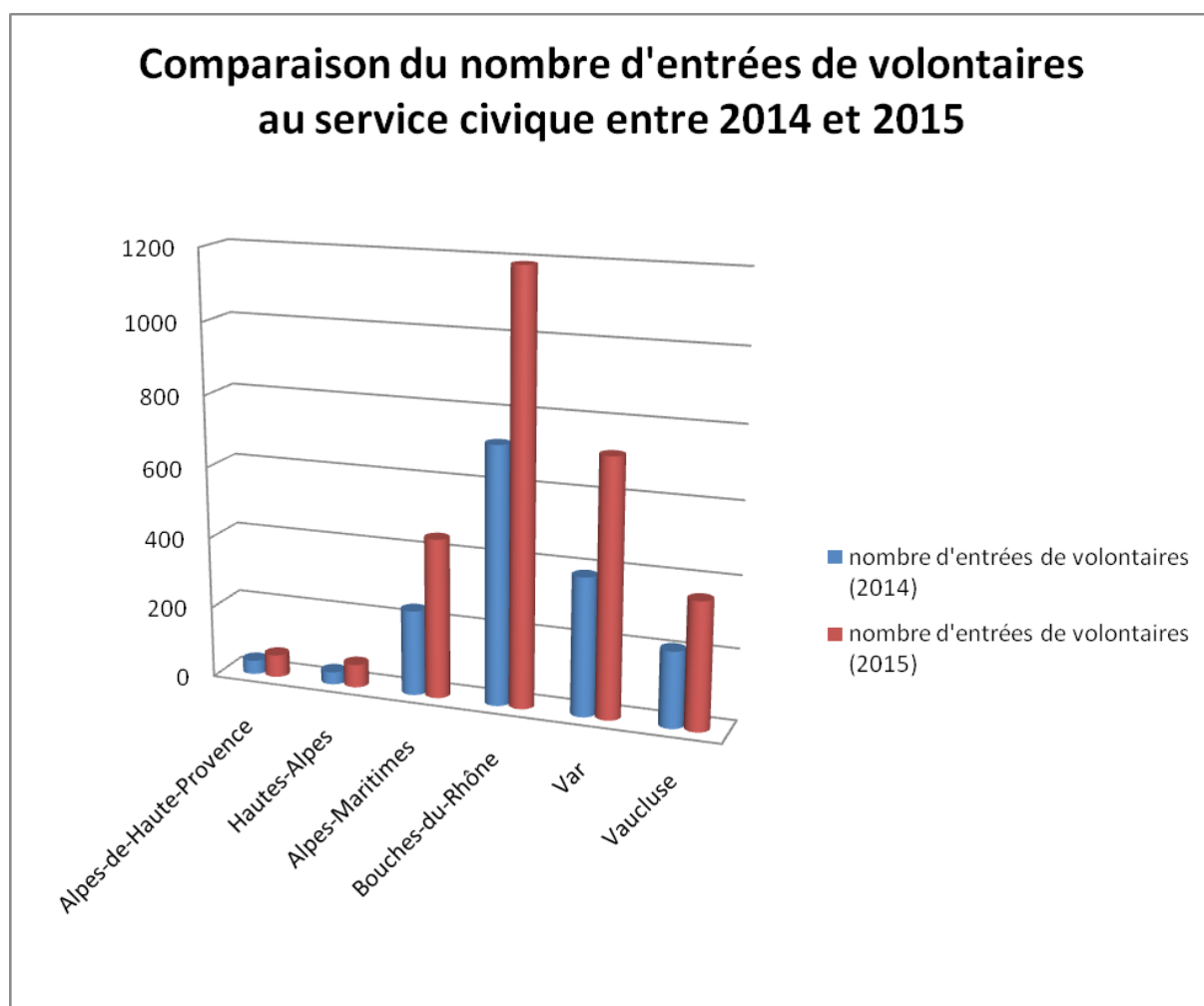
Le service civique, comment faire ? Questions clés et contacts

## Le service civique : des résultats très encourageants pour la région en 2015

Près de **120 000 volontaires** de 16 à 25 ans au plan national, dont près de **9 500** en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont décidé de s'engager, depuis l'instauration de la Loi en mars 2010, dans une mission d'intérêt général pour une durée comprise entre six et douze mois.

**Pour l'année 2015 ce sont près de 3 000 nouvelles missions (54 000 au niveau national) qui ont profité à des jeunes en région, un nombre en augmentation de 75 % par rapport à 2014.**

Cette augmentation importante touche l'ensemble des départements.



**Les objectifs du service civique sont inscrits à l'article L.120-1 du code du Service National :**

***Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.***

### **Radioscopie du service civique en région**

*La moyenne d'âge des volontaires est de 21 ans, comme au niveau national. Les jeunes volontaires sont majoritairement des femmes (58%). Les jeunes non qualifiés représentent 21%, contre 18% au niveau national.*

*A l'entrée du service civique, 23 % des jeunes volontaires de PACA étaient inactifs, contre 14% au niveau national.*

*Les thématiques de missions les plus sollicitées en région depuis 2010 sont :*

*→ la solidarité (27.5% des missions),*

*→ l'éducation (17.6%),*

*→ le sport (15.5%),*

*→ la culture (12.7%)*

*→ l'environnement (11.9%)*

*Plus de la moitié des missions réalisées depuis 2010 l'ont été dans des organismes agréés par le préfet de région, délégué territorial de l'agence. Parmi les 712 organismes locaux, les collectivités locales représentent 6 %, les autres étant des associations"*

*(source : agence du service civique)*

Cette forte augmentation du nombre de missions qui ont été proposées en 2015 est le fruit de la mobilisation notamment:

- des **services de l'Etat** (accueil de près de 200 jeunes dans les établissements scolaires)
- des **établissements publics** (près de 140 jeunes dans les services d'accueil de Pôle Emploi, 40 dans les Caisses d'Allocations Familiales)
- des **associations** (près d'une centaine dans les services des missions locales, des clubs sportifs, des associations culturelles)
- et dans une moindre mesure des **collectivités locales**. 36 d'entre elles accueillent des jeunes (6 % de l'ensemble)

## Une mobilisation poursuivie et accentuée en 2016

Lors de ses vœux à la jeunesse le 11 janvier dernier, le Président de la République a annoncé un objectif de généralisation du service civique à l'horizon 2018, avec un doublement du nombre de missions dès 2016.

**En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un plan de développement est en cours de préparation avec l'ensemble des parties prenantes sous l'autorité du préfet de région pour proposer 6000 nouvelles missions en 2016.** D'ores et déjà, les pistes d'action prioritaires seront :

- le développement d'un Etat exemplaire en matière d'accueil des jeunes, avec le déploiement de nouveaux « grands programmes ministériels »
- la promotion du dispositif auprès des collectivités locales, avec un travail d'accompagnement qui sera élaboré en collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale
- faire connaître à tous les jeunes les possibilités d'exercer une mission au plus près de leurs territoires.
- une vigilance apportée à la qualité de l'expérience vécue par les jeunes (formation civique, formation des tuteurs, réalisation de contrôles pour éviter toute substitution à l'emploi).

*... et des événements grand public autour du 10 mars 2016, date anniversaire de la promulgation de la loi créant le service civique.*

**Un projet de loi égalité et citoyenneté** précisera les modalités de la généralisation annoncée par le Président, avec notamment des nouveautés :

- la transformation de l'Agence du service civique en Haut Commissariat à l'engagement sous l'autorité du Premier Ministre,
- une mobilisation plus forte encore des administrations de l'Etat et des établissements publics
- la possibilité pour les entreprises publiques d'accueillir des jeunes en service civique
- l'allongement progressif de la journée défense et citoyenneté pour permettre à chaque jeune de mieux connaître le dispositif.

## **Un programme exemplaire : 100 jeunes dès 2016 pour les Hôpitaux et les EHPAD publics de la région**

### **Promouvoir le développement du service civique au sein des services de santé sur le territoire national**

Le « *grand programme de service civique pour les affaires sociales, la santé et les droits des femmes* » signé 16 décembre 2015 entre Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et Patrick KANNER, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, visait notamment à promouvoir le développement du service civique au sein des services de santé partout sur le territoire

### **Première déclinaison en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Un protocole d'accord pour **l'accueil de 100 jeunes dès 2016 au sein des 110 établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux fédérés en PACA par la fédération hospitalière de France (FHF)** a été signé le 10 février 2016 entre Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Norbert NABET, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé et Thierry ACQUIER, délégué régional de la Fédération Hospitalière de France

### **Treize missions proposées**

Elle ont été établies au sein d'un groupe de travail réunissant des directeurs de ressources humaines d'établissements sanitaires et médico-sociaux :

- Accompagner et participer aux activités d'animation des personnes en maison de retraite
- Accompagner et orienter les personnes fréquentant les services des Urgences
- Accompagner les enfants et de leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation pédiatrique
- Accompagner les personnes âgées et leur famille dans le cadre de l'hospitalisation en Unités de Soins de Suite et de Réadaptation
- Accompagner les patients et leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation
- Accompagner les personnes en situation de handicap et/ou les aidants
- Recueillir l'avis des patients et des publics concernés par l'hôpital
- Mettre en place des activités sportives et de prévention en maison de retraite
- Soutenir des personnes âgées et leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation gériatrique en long séjour
- Accompagner les usagers dans les lieux d'accueil, d'attente et de consultation ainsi que dans les permanences d'accès aux soins
- Mettre en place des temps de lectures à haute voix en maison de retraite
- Accompagner les patients hospitalisés et les résidents des maisons de retraite à la maîtrise de l'outil numérique : utilisation des tablettes, connexion Internet.
- Promouvoir la culture et des arts créatifs en milieu hospitalier

### **Exemples détaillés de la nature des missions pour 4 d'entre elles**

→ Animer des ateliers numériques en maison de retraite : sensibiliser les résidents aux nouvelles technologies et à leur utilisation (ordinateur, téléphone portable, tablette, tablette liseuse). Sensibiliser les résidents aux usages du web et aux outils de discussion (réseaux sociaux numériques). Apporter un divertissement auprès des résidents et favoriser les échanges avec les familles, garder un lien avec l'extérieur.

→ Mettre en place de lectures à haute voix en maison de retraite : faire entrer la culture à l'EHPAD par la lecture de textes variés, apporter un divertissement aux résidents avec la lecture de la presse locale, diffuser la lecture et la littérature à un large public au sein de la maison de retraite. Imaginer des projets autour de la lecture à voix haute en collaboration avec l'animatrice de la structure.

→ Accompagner les enfants et de leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation pédiatrique :

le jeune volontaire aidera les jeunes patients et leur famille dans toutes les étapes de l'hospitalisation. Il assurera l'écoute de l'enfant, le rassurera, lui tiendra compagnie en cas de besoin ou d'absence des parents. Au cours de sa mission le volontaire pourra identifier des besoins et des actions à mettre à œuvre pour améliorer l'accueil, les temps d'attente, la compréhension des usagers dans les différentes étapes de prise en charge. Le jeune volontaire dispose par définition de davantage de temps pour être auprès des enfants qui requièrent une attention particulière du fait de leur jeune âge. Ces tâches de communication, d'écoute et d'accompagnement lui permettront de participer à la vie du service. Le volontaire découvrira le rôle capital de l'animation avec toutes les responsabilités qui lui incombent ainsi que le réseau de professionnels et de bénévoles existants sur ce secteur.

→ Recueillir l'avis des patients et des publics concernés par l'hôpital et favoriser une sortie positive des patients : le jeune volontaire sera amené à accompagner le patient à sa sortie d'hospitalisation ; à interroger les patients à partir de questionnaires déjà élaborés ; à mener des enquêtes de satisfaction auprès du public fréquentant l'établissement. Il recueillera l'avis des usagers et des professionnels de santé et participera à l'exploitation des questionnaires et des enquêtes sous la conduite du responsable du service. L'analyse des résultats des questionnaires pourra amener le jeune à proposer des actions d'amélioration de la prise en charge et participer à des campagnes d'information des usagers.

**Les établissements déjà engagés sont : Cavillon-Lauris, Carpentras, Fréjus-Saint-Raphaël, Saint-Tropez**

## La Fédération Hospitalière de France (FHF) - PACA

A la suite de l'engagement du Président de la République pour un service civique universel et sollicité par l'ARS PACA au printemps 2015, le Président de la FHF Paca, Alain MILON, Sénateur de Vaucluse et Président de la Commission des Affaires sociales au Sénat, et le bureau de la FHF-PACA ont souhaité s'engager dans ce dossier en direction de la jeunesse.

La FHF a toujours répondu présente aux sollicitations de l'Etat en direction de la jeunesse au travers de différents dispositifs ; la démarche volontaire d'un jeune en recherche d'un service civique marque une curiosité et un engagement citoyen qu'il a paru utile d'accompagner en tant qu'hospitalier aux services des populations.

Un premier contact avec la DRJSCS a permis de comprendre le dispositif, ses éléments clés et les travaux à réaliser pour obtenir une délégation d'agrément pour l'ensemble de nos adhérents en PACA en association avec l'association nationale de formation des hospitaliers (ANFH-PACA) sur le volet formation. Suite à cette rencontre, une collaboration très constructive avec les personnes de la DRJSCS a permis d'aboutir à l'obtention de la délégation de l'agrément au Service Civique pour nos établissements adhérents à la fin du mois décembre 2015.

Déjà bien engagée dans la démarche, la FHF pu témoigner de non expérience à l'occasion d'un atelier sur le sujet lors des Agoras de l'ARS qui se sont tenues début octobre 2015 au palais des congrès de Toulon.

Sur le montage du dossier, deux éléments sont particulièrement importants : la rédaction des fiches missions et le rôle du tuteur pour la réussite de la mission du jeune volontaire.

- Pour la rédaction des fiches missions, nous avons sollicité un groupe de directeurs de ressources humaines issus d'établissements sanitaires et médico-sociaux de la région Paca afin d'être au plus près des besoins de nos structures adhérentes.
- Le rôle du tuteur est fondamental pour le respect de l'esprit du Service Civique et la réussite tant de la mission que de l'expérience vécue par le jeune. Le tuteur est le référent principal du volontaire. Il est le garant du bon déroulement de la mission. Il donne un cadre, des repères de fonctionnement en vie collective, il accompagne le parcours d'engagement du volontaire, il soutient la motivation du volontaire. Nous insistons auprès de nos adhérents sur ce point primordial.

---

### Le bénéfice du portage par la fédération régionale de l'agrément pour les établissements :

Les adhérents sont dégagés du montage administratif du dossier (gain de temps et d'expertise), tout en restant décisionnaires par rapport aux choix des candidats. L'établissement recrute, en effet, directement le jeune volontaire (et peut ainsi mesurer sa motivation) et bénéficie de son plein engagement (pas de partage de la durée de service hebdomadaire avec d'autres structures comme cela se produit avec les structures d'intermédiation agréées). De même, la fédération régionale porteuse de l'agrément peut venir en aide aux établissements en assurant l'organisation et/ou la mise en œuvre des journées de formation civique et citoyenne prévus dans ce dispositif. L'aide financière dont bénéficiera la FHF PACA sera mutualisée et pourra être utilisée à fin de formation en partenariat avec l'ANFH. Enfin, la délégation régionale, en lien avec la DRJSCS, vient en appui aux adhérents dans le suivi administratif et assure la rédaction du bilan annuel.

## **Le service civique, qu'est-ce que c'est ? comment faire ?**

### **Questions clés et contacts**

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, l'engagement de Service Civique repose sur le volontariat :

- d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État (467,34 €) et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil (106,31 €);
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger, agréées à cet effet

L'objectif de l'engagement de Service Civique est de proposer un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit donc être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en Service Civique.

#### **Le volontariat de Service**

Le volontariat de Service est l'autre forme de Service Civique, destiné aux personnes de plus de 25 ans, d'une durée de 6 à 24 mois, il peut-être effectué auprès d'associations et de fondations reconnue d'utilité publique. Il ouvre droit à une indemnité et à un régime complet de protection sociale pris en charge par la structure d'accueil.

#### **Autres formes de volontariat**

Le Service Civique regroupe par ailleurs d'autres formes de volontariats (service volontaire européen, volontariat de solidarité internationale, volontariat international en entreprise, volontariat international en administration) sous le label « Service Civique ». Ces programmes demeurent cependant régis par leurs dispositions propres.



## Vous êtes un jeune et vous êtes intéressé ?

Toutes les offres de missions sont disponibles sur le site de l'agence du service civique. Vous pouvez postuler en ligne

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

## Vous êtes un organisme public ou associatif et vous souhaitez accueillir des jeunes en service civique ?

Un agrément est requis pour accueillir des volontaires en Service Civique. Le dossier de demande est délivré par l'Agence du Service Civique pour les organismes exerçant une activité à vocation nationale, et par ses délégués territoriaux pour les organismes exerçant une activité à l'échelle locale.

Le dossier de demande d'agrément ainsi que tous les documents administratifs utiles sont disponibles sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

### Vos de contacts en Paca :

#### **Pour les agréments d'associations régionales :**

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale .

#### **Pour les collectivités, organismes publics et associations locales :**

Direction départementale de la cohésion sociale de votre département :

<b>Contacts "service civique" en région PACA</b>		
<b>DDCSPP 04</b>  Sandrine CORRIOL 04.92.30.37.76 <a href="mailto:sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a>	<b>DDCSPP 05</b>  Sébastien VILAPLANA 04.92.22.22.83 <a href="mailto:sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr">sebastien.vilaplana@hautes-alpes.gouv.fr</a> secrétariat : Estelle Malliet <a href="mailto:estelle.malliet@hautes-alpes.gouv.fr">estelle.malliet@hautes-alpes.gouv.fr</a>	<b>DDCS 83</b>  Gérard CHOVELON 04.83.24.62.21 <a href="mailto:gerard.chovelon@var.gouv.fr">gerard.chovelon@var.gouv.fr</a> secrétariat : Dominique LEBEY <a href="mailto:dominique.lebey@var.gouv.fr">dominique.lebey@var.gouv.fr</a>
<b>DDCS 06</b>  Jean Gabriel BEDDOUK 04.93.72.27.53 <a href="mailto:jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr">jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr</a>	<b>DRDJCS –direction départementale déléguée 13</b>  Gwendoline QUITTET 04.86.94.70.20 <a href="mailto:gwendoline.quentet@bouches-du-rhone.gouv.fr">gwendoline.quentet@bouches-du-rhone.gouv.fr</a> secrétariat: Christiane HIZAOUI <a href="mailto:Christiane.hizaoui@bouches-du-rhone.gouv.fr">Christiane.hizaoui@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>	<b>DDCS 84</b>  Philippe AYACHE 04.88.17.86.68 <a href="mailto:philippe.ayache@vaucluse.gouv.fr">philippe.ayache@vaucluse.gouv.fr</a>
Yacine GUEMMOUD 04.88.04.00.45 <a href="mailto:yacine.guemmoud@drjscs.gouv.fr">yacine.guemmoud@drjscs.gouv.fr</a>	<b>DRDJCS - service régional jeunesse</b>  Nicole SUAREZ 04.88.04.09.60 <a href="mailto:Nicole.SUAREZ@drjscs.gouv.fr">Nicole.SUAREZ@drjscs.gouv.fr</a>	Gestion administrative : Anissa GUEY <a href="mailto:anissa.guey@drjscs.gouv.fr">anissa.guey@drjscs.gouv.fr</a>

